

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2023_0830_CC

**MISE EN PLACE D'UNE NACELLE POUR
MODIFICATION ELECTRIQUE ENEDIS**

LE 03 MARS 2023

CHASSE DE QUINCAMPOIX

**SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE
CHERBOURG OCTEVILLE-**

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie -
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du 12 octobre
2022 portant sur les délégations de fonction et de
signature attribuées aux adjoints au Maire, aux
maires délégués et aux conseillers municipaux
délégués, complété par l'arrêté N°
AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023,
VU la demande de de la Société Bouygues ES en
date du 14 Février 2023,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des
personnes pendant la durée des opérations,

**ARRÊTÉ
LE 03 MARS 2023 (de 8h00 à 17h00)**

ARTICLE 1^{er} - CHASSE DE QUINCAMPOIX- VOIR PHOTOS JOINTES EN ANNEXE

La chaussée sera rétrécie et la circulation ralentie, au droit des travaux, le temps des opérations.

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit, au droit des travaux, le temps des opérations-

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

Numéro SIRET entreprise : 775 664 873 01564

ARTICLE 2 - Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 - La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la Société Bouygues ES (ZA d'Armanville, 50700 Valognes), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6 - Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Le 27 février 2023,
Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,
Pierre François LEJEUNE**



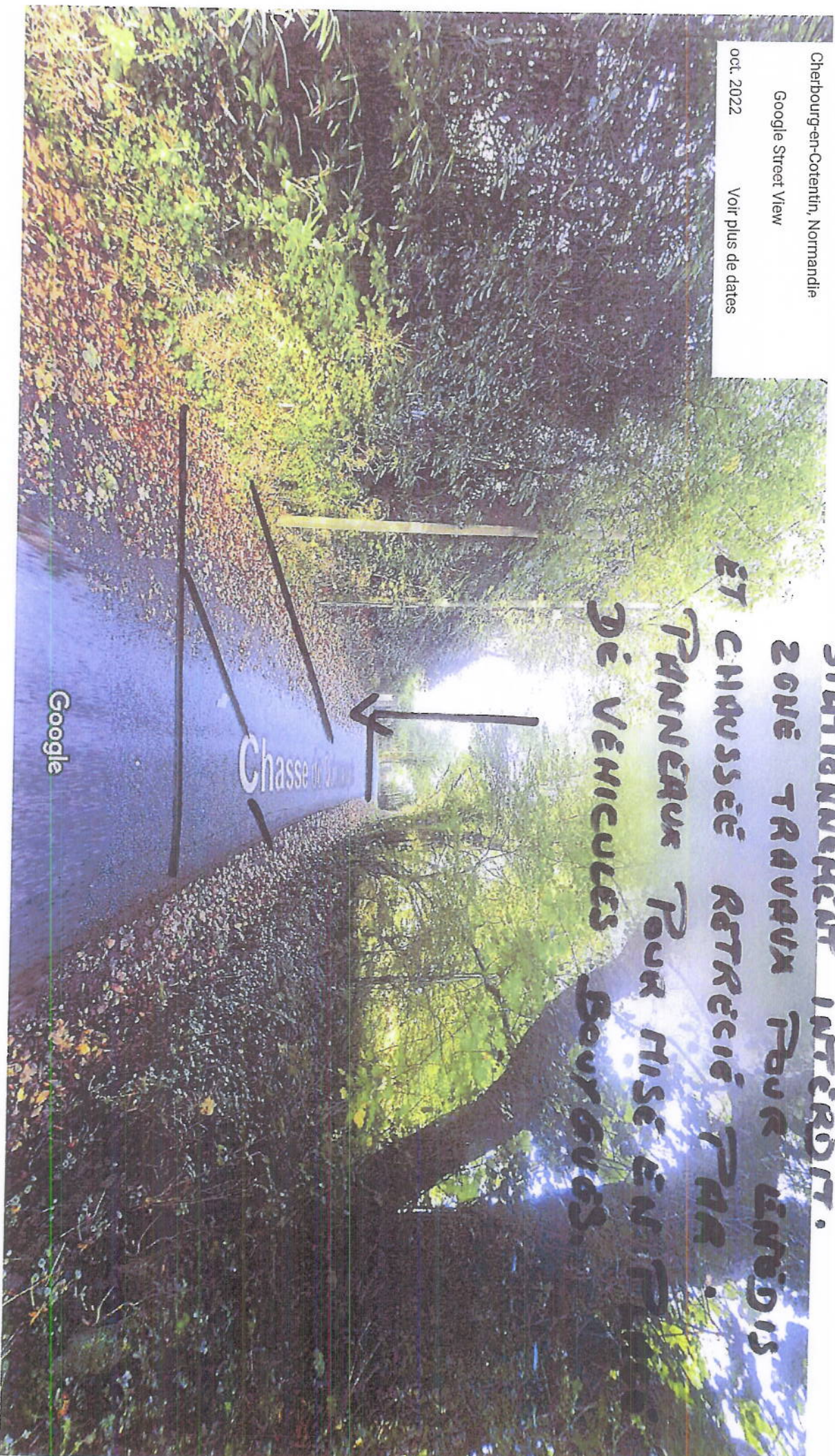
Google Maps Chasse de Quincampoix

Cherbourg-en-Cotentin, Normandie

Google Street View

oct. 2022

Voir plus de dates



Google

Renforcement du branchement aérien monophasé.

Dépose câble.

A faire par client avant intervention :
- Prévoir la dépose du bras de scellement.

Passage câble, pose point d'ancrage et faire perçement au dos du panneau de comptage.

À faire par client avant intervention :
- Supprimer l'arbre (ou branches) sur le cheminement du câble.

